



Association pour la santé publique
2 septembre

Au nom du chef du Parti Québécois, M. Paul St-Pierre Plamondon, j'ai le plaisir de donner suite à votre courriel du 25 août dernier, en vous faisant parvenir nos réponses au questionnaire que vous nous avez soumis.

Plus précisément, l'ASPQ aimerait savoir si et comment votre parti s'engage à :

1. Augmenter rapidement le financement de la santé publique québécoise pour atteindre au moins 5 % des dépenses du ministère de la Santé et des Services sociaux de façon récurrente ?

Le Parti Québécois s'engage à consacrer 5,5 % du budget du ministère de la Santé et des Services sociaux à la santé publique, à la promotion de la santé et à la prévention, et créer un secrétariat à la prévention et à la promotion de la santé.

2. Se doter d'un budget augmenté et garanti pour soutenir les actions de prévention et de promotion en santé dans l'ensemble des ministères afin d'investir dans des projets, campagnes, programmes et infrastructures visant à soutenir un mode de vie sain et à prévenir les maladies chroniques ? Contribuer spécifiquement à la réduction de la consommation d'alcool et de ses méfaits ?

Le Parti Québécois s'engage à adopter une Politique nationale en matière de promotion de la santé et de prévention. Celle-ci fournira les grandes orientations en matière de promotion de la santé et de prévention, tant pour le gouvernement, les ministères que pour la société québécoise. Elle ciblera des mesures pertinentes, réalistes et efficaces à mettre en place pour améliorer l'état de santé et la qualité de vie des Québécois. La politique sera élaborée en concertation avec la population et les experts. Elle sera déposée avec un budget conséquent et des objectifs clairs à atteindre, par exemple la réduction de l'incidence des maladies chroniques, la consommation d'alcool, des problèmes liés à la santé mentale, de la pauvreté et des facteurs de risque environnementaux.

4115 rue Ontario Est
Bureau 325
Montréal (Québec) H1V 1J7
Téléphone : 514-526-0020
Sans frais : 1-800-363-9531
pq.org



3. Mener des initiatives pour garantir des conditions de vie décentes à chaque Québécois-e en portant une attention particulière aux plus vulnérables ?

Le Parti Québécois s'engage à poursuivre et bonifier les plans et programmes sociaux existants (lutte contre l'itinérance, lutte contre la pauvreté, accès aux logements sociaux, etc.). Nous nous engageons également à contribuer davantage aux cliniques dédiées aux personnes marginalisées et aux itinérants, notamment, en élaborant un plan de développement.

4. Favoriser l'accès aux données à des fins de recherche de façon prioritaire ?

Le Parti Québécois croit en effet qu'il faut faciliter des décisions éclairées par les recherches scientifiques. Nous allons donc, notamment, élaborer une stratégie nationale de préparation aux risques sanitaires et aux maladies infectieuses, en collaboration avec le directeur national de santé publique, des scientifiques indépendants et les différentes parties prenantes. Aussi, nous allons mettre sur pied un registre québécois du cancer à jour et accessible pour suivre l'évolution des cancers au Québec et avoir des données à jour, ce qui facilitera les recherches scientifiques.

5. Protéger durablement l'environnement :

a. en assurant l'atteinte des cibles de réduction des gaz à effets de serre ?

L'environnement est une priorité pour le Parti québécois et nous avons déposé un plan rigoureux et concret de réduction des gaz à effets de serre qui implique des investissements de 3G\$ par année d'ici 2030 pour atteindre notre cible de réduction des GES internes du Québec de 45 % par rapport aux émissions de 2010. Au total, les réductions attendues atteignent 40 mégatonnes de CO₂ en 2030. En 2030, les émissions de GES au Québec devront se limiter à 44 mégatonnes d'équivalent CO₂. En plus de la cible de 2030, deux cibles intermédiaires ont été définies pour 2025 et 2027. Les cibles globales ont été détaillées par grands secteurs d'émissions pour

poursuivre l'évolution du portrait. Tous les 6 mois, une évaluation de l'atteinte des objectifs sera faite, secteur par secteur. Les mesures prévues seront ajustées, si nécessaire, en fonction de l'atteinte des objectifs dans chaque secteur et de la trajectoire de réduction des émissions observée. Une transformation importante de la société et de l'économie québécoises devra être entamée dès 2023 pour atteindre les cibles intermédiaires de 2025 et 2027.

b. en accélérant le verdissement des villes et des établissements publics et en protégeant les milieux naturels ?

Le Parti Québécois compte consacrer au moins 1% des investissements annuels en infrastructures publiques au verdissement des villes ainsi que financer, partout au Québec, des projets d'aménagement urbain durable et de consolidation urbaine afin de réduire les distances et de créer des quartiers complets, propices aux modes de déplacement actifs, collectifs et partagés. La protection des milieux naturels est d'ailleurs un de nos engagements.

c. en investissant dans les activités de recherche, d'adaptation et de communication en matière de lutte contre les changements climatiques, notamment dans le domaine de la santé publique ?

En effet, les changements climatiques représentent la prochaine crise de santé publique majeure qui aura des conséquences sur le réseau de la santé. Dans cette optique, le Parti Québécois appliquera un plan ambitieux de réduction des GES pour contrer les effets néfastes des changements climatiques sur la santé publique, améliorer la qualité de l'air et verdir nos infrastructures, tout en investissant dans la recherche et en renforçant le rôle de la santé publique.